

SANTÉ MENTALE DES JEUNES:

sans des moyens publics
à la hauteur de l'urgence,
la grande cause nationale
restera lettre morte

Juin 2025



Association Nationale
Maison Des Adolescents



CNAPE
LA PROTECTION DE L'ENFANT

FÉDÉRATION
ADDICTION
Prévenir | Réduire les risques | Soigner



0 800 235 236
filsantejeunes.com

epe
école des parents
et des éducateurs
FÉDÉRATION NATIONALE



À l'attention des décideurs des politiques publiques orientées en direction des jeunes : ministères du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative ; organismes sociaux (Caisse nationale des allocations familiales, Caisse nationale de l'Assurance Maladie).

En 2025, la santé mentale est officiellement élevée au statut de Grande cause nationale. Une initiative dont l'ambition est louable : inviter l'ensemble de la population à prendre conscience du fait que chacun·e est concerné·e, de près ou de loin, par les enjeux de santé mentale – et qu'à ce titre, cette dernière doit devenir l'objet d'une responsabilité collective.

Cependant, face à l'état particulièrement préoccupant de la santé mentale en France, il est essentiel d'ajouter à ce débat national une priorité supplémentaire : **la question des moyens alloués à la prévention et aux soins** – et notamment ceux dédiés à un public particulièrement vulnérable : **les jeunes**.

Parce qu'il est constitué de réseaux spécialistes de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes, le Collectif national pour la santé des jeunes (CNSJ) dispose d'un savoir précis quant aux réalités des publics et des professionnels de terrain sur ce sujet. À ce titre, nous souhaitons aujourd'hui rappeler l'urgence de la situation mais également ouvrir la voie à une réévaluation des dotations dévolues aux acteurs de terrain.

La crise de la santé mentale des jeunes ne peut plus être ignorée

Le bien-être psychique des jeunes est une préoccupation majeure de santé publique, tant en France qu'à l'international. Cette question n'est pas nouvelle, puisque l'on sait que

près de la moitié des troubles mentaux émergent avant 14 ans¹

Pour autant, les données récentes témoignent d'une dégradation préoccupante de leur santé mentale, accentuée par des dynamiques sociales, économiques et sanitaires toujours plus complexes. Les résultats d'une enquête publique nationale menée en 2022 auprès de collégiens et lycéens français mettent ainsi en lumière² une situation inquiétante, marquée par l'augmentation de la part des adolescents présentant des signaux de détresse psychologique ainsi que par l'impact croissant des facteurs psycho-socio-économiques.

En effet, un quart des jeunes de l'enseignement secondaire rapporte un sentiment de solitude prononcé, avec une incidence plus marquée chez les lycéen·ne·s (27 %) que chez les collégien·ne·s (21 %). Plus de la moitié des élèves déclarent également souffrir régulièrement de douleurs psychologiques ou somatiques associées : difficultés d'endormissement, irritabilité, nervosité, douleurs corporelles...

Ces sentiments de mal-être ne sont pas anodins : ils constituent des facteurs de risque majeurs dans le développement de troubles psychiques (tels que les troubles anxieux ou dépressifs) et/ou de troubles plus sévères et plus durables (tels que les troubles de la personnalité ou du comportement). À ce titre, l'étude met également en évidence une augmentation significative des symptômes dépressifs chez les adolescents :

14 % des collégien·ne·s et 15 % des lycéen·ne·s présentent ainsi des signes cliniques d'un trouble dépressif majeur.

En moyenne, un quart des lycéen·ne·s déclare avoir eu des pensées suicidaires au cours des douze derniers mois – une proportion qui atteint 31 % chez les filles.

Ce dernier chiffre illustre une tendance supplémentaire : l'accentuation des inégalités de santé chez les jeunes — ici, au niveau du genre. Les facteurs sociaux et économiques, déjà identifiés comme déterminants dans le champ de la santé mentale, exercent aujourd'hui une influence sans précédent chez les jeunes.

Aux déterminants bien connus — genre, orientation sexuelle, appartenance culturelle, lieu de résidence, environnement socio-économique — s'ajoutent des enjeux dont l'impact est désormais particulièrement important. C'est par exemple le cas du soutien social, un facteur clé de protection contre les troubles psychiques. Or, entre 2019 et 2021,

la part des 16-24 ans disposant d'un faible soutien social a plus que doublé, passant de 6 % à 14 %³

Les tendances illustrées par ces données ne sont pas isolées. Elles s'inscrivent dans un faisceau d'études convergentes qui alertent sur l'augmentation des troubles psychiques chez les jeunes de moins de 25 ans. Une crise amplifiée par la pandémie de Covid-19 ; cette dernière ayant exacerbé l'isolement social, l'anxiété liée à l'avenir et les difficultés scolaires. Ainsi, en 2021, près d'un jeune sur cinq a connu un épisode dépressif caractérisé⁴, marquant une augmentation de 80 % par rapport à 2017.

Face à la croissance, l'ampleur et la multiplicité des enjeux liés à la santé mentale des jeunes, où la prévention et l'accompagnement apparaissent comme des étapes indispensables, force est de constater que les moyens publics ne sont pas (assez) au rendez-vous. Les parcours de soins sont complexes et entravés, tant pour les personnes concernées que pour les professionnels — un phénomène accentué par une couverture territoriale inégale et la sous-dotation des établissements en ressources humaines et financières. À l'occasion de cette Grande cause nationale, il est donc plus que jamais urgent de mettre en place une politique à la hauteur de ces enjeux.

¹ OMS, 2014

² Enquête nationale en collèges et lycées sur la santé et les substances (EnCLASS) par l'École des hautes études en santé publique (EHESP) et l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT), en partenariat avec l'Éducation nationale, 2022

³ Études et Résultats, DREES n° 1233, 2022

⁴ Baromètre santé 2021, Santé Publique France, 2023

TOPO SUR LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE: DES PARCOURS DE SOINS COMPLEXES ET INADAPTÉS

Ces dernières années, les dispositifs dédiés à la prévention ont progressivement basculé vers un rôle médico-social, palliant les carences (voire, parfois, les défaillances) des structures de droit commun, elles-mêmes sous dotées en moyens humains. Cette évolution s'est ainsi traduite par une augmentation des suivis psychologiques au long cours, faute de relais disponibles en aval, doublés de délais d'attente pouvant dépasser un an pour un premier rendez-vous. Ce basculement a également conduit à la prise en charge croissante de situations complexes relevant en principe de structures spécialisées, mais orientées par défaut vers ces dispositifs en raison de leur capacité à offrir un accueil rapide et inconditionnel.

Au-delà de la complexité et des difficultés évidentes qu'elle engendre pour les personnes à la recherche de soins, cette « déviation » du parcours de soins a fragilisé les professionnel·le·s, pris en étau entre un manque de moyens et l'impossibilité de concilier prévention et gestion de situations lourdes.

Sans un réinvestissement massif en ressources humaines et financières sur l'ensemble du parcours de soins – de la prévention au traitement –, les générations futures risquent d'être exposées à une vulnérabilité accrue, propice aux violences et aux ruptures sociales.

De plus, **pour les jeunes souffrant de pathologies psychiques sévères, l'un des déterminants importants du soin est l'accès à des solutions de logement adaptées, avec un accompagnement ad hoc (type Un chez soi d'abord Jeunes), or ce type de solution est insuffisamment développé sur le territoire.**

Sur le terrain, les acteurs associatifs agissent...

Fort·e·s de notre expertise de terrain au plus près des besoins des enfants et des jeunes, nous demandons un changement de paradigme politique, en sortant du « tout curatif » pour mettre en place, avec des moyens nouveaux, des actions de prévention en amont du recours aux soins.

La prévention, généraliste et globale déployée à partir d'un accueil inconditionnel et universel permet de prendre en considération le « mal-être » et de le résoudre pour l'essentiel.

Elle consiste à accueillir, écouter, conseiller les personnes en souffrance en prenant en compte leur contexte social et en agissant également sur les déterminants de la santé : les facteurs sociaux, culturels, économiques, politiques et environnementaux (logement, lien social, insertion socio-professionnelle...). Nos différentes structures, via leurs actions d'« aller-vers » les jeunes, contribuent au repérage de situations de mal-être.

Les difficultés rencontrées par les jeunes sont souvent multiples et cumulatives (par exemple les problèmes de santé ont un impact sur le parcours scolaire, de formation, d'emploi ; de même pour les problèmes de logement qui sont un frein aux parcours et insécurisent les personnes). Cela appelle des réponses prenant en compte la complexité et les spécificités de chaque situation, et ne se limitant pas à un soutien psychologique : accompagnement à l'accès au logement, à l'emploi, aux droits (juridique)... Nos actions de prévention se déploient à partir d'entretiens individuels, d'actions collectives de sensibilisation, mais aussi de temps conviviaux favorisant le lien social dans des espaces ouverts, accessibles et généralistes. **Nous intervenons également à partir de différentes modalités d'« aller-vers » : dans les lieux où les jeunes vivent, se rencontrent, via une présence socio éducationnelle en ligne.**

... mais sont sous-financés et menacés

Il s'agit de soutenir la prévention, dont les moyens sont **largement insuffisants** au regard des besoins.

Les objectifs des acteurs **s'articulent en complémentarité, dans une logique cohérente de parcours** qui va de la prévention la plus générale au soin le plus spécifique. Si du fait de l'insuffisance, voire de la carence des moyens sanitaires, les acteurs de la prévention sont détournés de leurs missions, alors **il n'y aura plus d'amortisseur social**, ce qui engendra **un recours accru au secteur sanitaire**, qui n'est déjà plus, et depuis longtemps, en mesure de traiter les sollicitations qu'il reçoit.

L'actuelle **impossibilité de traiter l'ensemble des sollicitations**, déporte les dispositifs sociaux sur des missions qui ne sont pas les leurs. Ce qui contribue au brouillage de la lisibilité de leurs missions et en conséquence, génère une confusion qui est contre-productive autant pour les publics, que pour les institutions compétentes.

Il n'est pas acceptable que nos dispositifs, dont la pertinence n'est plus à démontrer, soient régulièrement remis en question pour des raisons purement financières. La volonté politique doit être coordonnée afin d'éviter des situations que nous vivons actuellement dans de nombreux territoires, et pour lesquels les **désengagements de co-financeurs** se font en cascade (dès lors que l'un des co-financeurs se retire en estimant que le financement relève des autres, on observe un effet de chaîne où chacun se retire ou réduit ses financements). Cela met en péril l'existence même de nos dispositifs, qui fonctionnent tous selon une logique de cofinancements.

Un trop grand nombre de nos structures sont en très grande précarité et ne peuvent pas se projeter à très court terme, suite au désengagement partiel ou total de plusieurs partenaires historiques (État/collectivités), chacun justifiant les arrêts de financements par le fait de se centrer sur ses compétences obligatoires suite aux restrictions budgétaires, et se renvoyant la balle.

Concrètement, cela veut dire parfois une division par deux des subventions entre 2024 et 2025.

Les gouvernances des structures n'ont donc d'autre choix que de licencier, de diminuer le territoire d'intervention ou l'amplitude horaire des accueils, ou de cesser l'activité car elle ne serait plus suffisamment qualitative pour les publics. Cette situation de précarité des associations génère en outre une souffrance des professionnels, qui ne peuvent plus exercer dans des conditions acceptables. Ces métiers du « prendre soin » deviennent moins attractifs, d'où d'importantes difficultés à recruter.

Pour un engagement public à la hauteur des enjeux

Nous demandons donc de :

- **Sécuriser et renforcer les moyens humains des équipes :**
nous dénombrons aujourd'hui 38 000 professionnel·le·s en poste dans les équipes des lieux d'accueil et de prévention alors que nous estimons qu'un minimum de 50 000 professionnel·le·s seraient nécessaires.
- **Développer le nombre de lieux d'accueil et de prévention**
à destination des enfants et des jeunes, afin d'être présents dans tous les bassins de vie, au plus près des enfants et des jeunes : les maisons de l'adolescents (MDA), les points accueil-écoute jeune (PAEJ), les espaces santé jeunes (ESJ), les écoles des parents et des éducateurs (EPE), les consultations jeunes consommateurs (CJC), mais aussi les **logements** et hébergements accompagnés... Nous soulignons les besoins particulièrement prégnants des **territoires ultramarins** en la matière.
- **Financer les actions d'aller-vers:** actions collectives, de sensibilisation, permanences d'écoute psychologiques... mises en place dans les lieux de vie des jeunes par les partenaires de la prévention/promotion en santé, ainsi que **des actions de formations** sur la promotion de la santé mentale **et de soutien aux équipes** d'accompagnement non spécialisées, par exemple en résidences Habitat jeunes, en maison d'enfants à caractère social (MECS)... (groupes d'analyse de pratique par exemple). Parmi les acteurs historiques de l'aller vers, **la prévention spécialisée**, acteur essentiel de la protection de l'enfance, **est régulièrement mise à mal**. En fragilisant le travail de proximité mené par les éducateurs, elle entrave leur capacité à intervenir efficacement auprès des jeunes en mal-être et accroît les risques de décrochage scolaire, d'isolement et de rupture sociale.
- **Reconnaître l'expertise et la capacité d'innovation et d'adaptation de nos associations** aux besoins des jeunes, par leur approche de proximité (lqui permet de nouer des liens de confiance *via* des échanges informels), notamment dans les cahiers des charges des appels à projet.
- **Associer nos réseaux à la construction des politiques publiques** de santé des jeunes, aux échelles nationale et locale. Afin de répondre à ces enjeux, il est indispensable de **mettre en place au niveau de l'État une politique interministérielle effective en matière de bien-être et de santé des jeunes, dotée de moyens ad hoc** engageant les ministères chargés du Travail, de la Santé, de la Prévention et des Solidarités, de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de la Justice.

Pour que cette interministérialité ait un réel impact sur les pratiques de terrain, il s'agit d'assurer **la coordination de sa déclinaison aux différents échelons territoriaux compétents**, en s'assurant du maintien des engagements des différents co-financeurs dont les collectivités.

Dans ce cadre, nous demandons également **un soutien destiné à l'ensemble des acteurs œuvrant en faveur de la santé des jeunes** afin de permettre une prise en charge et un parcours cohérent : pédopsychiatrie, logement, protection de l'enfance ou encore action sociale (la liste n'est pas exhaustive). Il s'agit là d'une réelle stratégie interministérielle indispensable pour revenir à une situation décente et vertueuse pour la jeunesse de notre pays.

LE COLLECTIF NATIONAL POUR LA SANTÉ DES JEUNES : les professionnel·le·s engagé·e·s pour les jeunes



Nos réseaux : données chiffrées et activités :

Le Collectif national pour la santé des jeunes regroupe les réseaux réalisant un travail d'accueil et d'accompagnement des enfants et des jeunes rencontrant des problématiques de santé très diverses, et jouant un rôle de prévention, d'orientation et de promotion de la santé, qui contribue pleinement au « prendre soin » et à l'accès au secteur sanitaire.

Nous représentons :

- **8** associations et fédérations nationales
- **3600** lieux d'accueil
+ ligne téléphonique ouverte 365 jours de 9H à 23H
- Plus de **785 000** jeunes accueilli·e·s et/ou accompagné·e·s
- **38 000** professionnel·le·s salarié·e·s
- Plus de **10 000** bénévoles

2

Exemples d'actions en faveur de la santé mentale des jeunes menées par nos réseaux



Association Nationale
Maison Des Adolescents

ANMDA

L'ANMDA rassemble les Maisons des Adolescents déployées sur l'ensemble du territoire national, et soutient leur développement par des dynamiques locales, régionales et nationales. L'objectif est d'assurer aux populations concernées (adolescents, familles et professionnels) un service cohérent, en lien avec les besoins des territoires.

Les Maisons des Adolescents (MDA) sont des dispositifs ayant pour missions : l'accueil, l'information, la prévention et la promotion de la santé, l'accompagnement et la prise en charge multidisciplinaire (généralement de courte durée) des adolescents (de 11 à 21 ans voire 25 ans selon les dispositifs), de leurs familles et des professionnels qui les entourent.

Exemples d'actions menées par les MDA :

Entretiens individuels, groupes de parole, ateliers collectifs, interventions en milieu scolaire, dispositifs mobiles pour aller à la rencontre des jeunes les plus isolés, formation et accompagnement des professionnels.

<https://anmda.fr/>



ANPAEJ

Le PAEJ (Point Accueil-Écoute Jeunes) est un acteur clé dans le soutien des adolescents et jeunes adultes confrontés à des difficultés psychologiques, émotionnelles et sociales.

Le PAEJ contribue à renforcer le tissu social et œuvre au bien-être des jeunes, mais aussi de leurs proches, familles, ainsi que des professionnels qui travaillent avec eux.

Le PAEJ propose un accueil personnalisé, offrant écoute, soutien et accompagnement éducatif et psychologique aux jeunes en détresse, isolés ou incompris ainsi qu'à leur entourage. Cette démarche vise à atténuer leur souffrance psychique et leur permet de parler librement de leurs problèmes sans crainte de jugement ou de répercussions, de manière confidentielle. Le PAEJ œuvre dans ses murs, mais aussi dans une logique d'aller-vers ou en itinérance, notamment auprès des publics les plus vulnérables, à la fois en milieu urbain et rural. Il s'appuie sur un large réseau de partenaires.

Exemples d'actions menées par les PAEJ :

Permanences organisées en partenariat avec des collèges ou lycées, actions collectives en petits groupes pour resocialiser, équipes mobiles avec des permanences régulières en zones rurales / de montagne, actions collectives de médiation, de prévention, de sensibilisation, ateliers avec pour support le bricolage, le jardinage, la création artistique, accompagnement dans des démarches administratives, etc.

<https://anpaej.fr/>

CNAPE

En tant que fédération des associations de protection de l'enfant, la CNAPE regroupe un ensemble d'associations qui accompagnent et accueillent quotidiennement les enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté. Prévention spécialisée, MECS, CEF, IME, sont autant d'établissements et de services qui accueillent des enfants et jeunes rencontrant une situation de vulnérabilités et dont la santé mentale peut-être impactée par leur situation de vie et leur parcours. Les jeunes protégés ont souvent été confrontés à des situations adverses. Les professionnels des associations présents au quotidien auprès des enfants tentent d'adapter leur accompagnement pour les aider à s'épanouir et à se construire.

Exemple d'actions des association de protection de l'enfant :

Plusieurs actions peuvent être mises en avant parmi les différentes initiatives des associations membres de la CNAPE.

Par exemple, plusieurs associations de prévention spécialisée, qui accompagnent les jeunes, ont intégré dans leur équipe des "psychologues de rue". Les équipes vont à la rencontre des jeunes et abordent des sujets pluriels, dont la santé mentale, thématique souvent taboue.

Les éducateurs, personnes de confiance pour les jeunes jouent un rôle de passerelle entre ces derniers et les psychologues qui peuvent leur offrir un soutien direct et faciliter l'accès aux structures de soin.

Cette pratique permet de lever les aprioris mutuels sur l'autre.

<https://www.cnape.fr/>

Fédération Addiction

Les consultations jeunes consommateurs (CJC) sont un dispositif destiné aux jeunes de moins de 25 ans qui se posent des questions ou présentent des difficultés dans leurs consommations. Ils accueillent gratuitement et de façon anonyme, avec ou sans rendez-vous, tout jeune désireux de faire un point sur ses consommations. Les CJC sont également un lieu où l'entourage familial peut trouver une aide appropriée. C'est aussi une ressource pour tous ceux qui travaillent auprès de jeunes (établissement scolaire et d'enseignement, centre de formation, missions locales, éducateurs, foyers de jeunes travailleurs, protection judiciaire de la jeunesse...).

Exemples d'actions menées par les CJC :

Actions de prévention à destination des jeunes intégrant le développement des compétences psychosociales, actions de formation et de sensibilisation de la communauté adulte dans de nombreux lieux de vie des jeunes (établissement scolaire, clubs sportifs, protection judiciaire de la jeunesse, missions locales...), mise en place de points écoute, d'équipes mobiles pour aller vers les jeunes les plus isolés.

<https://www.federationaddiction.fr/>



FESJ

La Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes a pour mission de mobiliser les réseaux de professionnels et dispositifs du champ sanitaire, psychologique, social, juridique, éducatif et culturel qui favorisent sous toutes ses formes l'accès à la santé et à la citoyenneté des jeunes dans le respect de leur déontologie et de leur éthique.

Objectifs de la fédération :

- Promouvoir la place de ses adhérents - personnes ou dispositifs variés - œuvrant pour la promotion de la Santé des Jeunes, leurs spécificités et leur légitimité dans le système de santé et permettre leur reconnaissance auprès des pouvoirs publics.
- Contribuer à la politique de santé publique en faveur des jeunes et de leurs familles.

Par les moyens suivants :

- Mutualiser les pratiques professionnelles et optimiser les ressources des Espaces pour la Santé des Jeunes.
- Apporter une contribution à l'observation et à l'évaluation des problématiques auprès du public concerné.
- Faire remonter auprès des institutions les besoins et les attentes du public.
- Être force de proposition et d'action, de création en matière de formation, de projet, d'actions communes et de recherche.

Exemples d'actions des Espaces pour la Santé des Jeunes :

Mise en place de point-écoute psychologique ou en santé sexuelle dans des établissements scolaires, interventions sur les consommations de substances dans les milieux festifs, suivis pluridisciplinaires (psychologiques, diététiques, juridiques, sociaux, médicaux, etc.), mise en place de permanences LGBTQIA+, organisation d'événements (concours d'éloquence, etc.), organisation de groupe d'échanges de pratiques, sensibilisation des parents ou des professionnels.

<https://www.fesj.org/>

FIL SANTÉ JEUNES

FIL SANTÉ JEUNES, c'est d'abord un numéro **0800 235 236** accessible tous les jours de 9h à 23H. En 2023, c'est 75 000 appels et chats. À l'origine de sa création **FIL SANTE JEUNES** était avant tout un dispositif de prévention et de santé publique, mais depuis 2020, il est devenu un numéro ressource pour les jeunes. 1 sollicitation sur 2 est aujourd'hui en lien avec la santé mentale et la gestion de crise. Notre équipe est composée de professionnels de l'écoute (psychologues, éducateurs, conseillers conjugaux et familiaux, médecins, travailleurs sociaux...) tous formés aux gestions de crise. Et sous le contrôle de plusieurs pédopsychiatres. Nous continuons à répondre à toutes les questions que les jeunes osent poser en raison du strict respect de l'anonymat (Questions sur la sexualité- contraception..).

FIL SANTÉ JEUNES, c'est aussi un observatoire qui enrichit les décisions de santé publique. Notre observatoire vient d'alerter le Ministère de la Santé sur les phénomènes de violence de plus en plus présents dans l'environnement des jeunes, y compris les jeunes hors A.S.E.. La violence est identifiée dans les établissements scolaires, mais est également dénoncée dans les structures familiales. C'est aussi la création de contenus à disposition des jeunes et présents sur les réseaux sociaux. En octobre c'est 800 000 visites sur le site Internet. **FIL SANTÉ JEUNES** ne travaille pas seul et nous nous appuyons sur les autres structures (notamment présentes dans notre collectif) pour accompagner au maximum les jeunes.

<https://www.filsantejeunes.com/>



FNEPE

Les Écoles des parents et des éducateurs sont des espaces de prévention en direction des parents et des familles dans toutes leurs composantes (enfants, jeunes, grands-parents, beaux-parents) proposant un accueil et des actions diversifiées en amont des situations de crise ou de rupture, ayant une dimension non stigmatisante et facile d'accès. Elles peuvent accompagner spécifiquement les adolescents ou jeunes adultes dans le cadre de permanences d'écoute et de PAEJ face à des difficultés survenant dans des moments de leur vie sources de questions, d'angoisses, de tristesse, de stress, de mal-être.

Exemples d'actions menées par les EPE en lien avec les jeunes :

Espace écoute des jeunes dans les établissements scolaires et au sein des résidences Habitat jeunes, entretiens familiaux, ateliers et groupes d'échanges notamment dans le cadre de l'agrément EVARS (éducation à la vie relationnelle et sexuelle), médiation parent-adolescent, formation et analyse des pratiques professionnelles auprès des professionnels en lien avec des jeunes.

<https://ecoledesparents-federation.org/>



UNHAJ

Les acteurs Habitat jeunes contribuent à l'équilibre psychique des jeunes, tout d'abord en répondant à un besoin primaire: avoir un toit, un logement stable qui apporte sécurité et intimité. Les résidences Habitat jeunes proposent également un environnement collectif, des espaces de rencontres et de partage : lien social, convivialité, animations collectives, qui permettent de lutter contre l'isolement et la solitude. Les équipes, présentes sur le lieu de vie des jeunes, interviennent aussi à l'échelle individuelle, en proposant un soutien et une écoute globale.

Exemples d'actions menées par les adhérents :

Organisation de temps d'échanges collectifs animés par une psychologue sur des sujets comme le sommeil, l'équilibre alimentaire, la gestion du stress, les compétences psychosociales ; mise en place de permanences de PAEJ ou MDA au sein des résidences, groupes d'analyses de pratiques, organisation d'ateliers: théâtre d'expression, sophrologie, actions de médiation animale...

<https://www.habitatjeunes.org/>